

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

MAIRIE DE MIRE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

DELIBERATION N°26032021-10

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Liliane LANDEAU, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Monsieur Jean HARVEY, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Nadia AUBRY, Madame Delphine HALARD, Madame Christelle VIGNAIS.

CONVOCATION DU 22 MARS 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 11
NOMBRE DE VOTANTS : 14

Pouvoirs :

- Madame Nadia AUBRY a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Delphine HALARD a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Christelle VIGNAIS a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 10 : BUDGET LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte de gestion de l'année 2020 établi par le Comptable public ;

Considérant que les résultats sont identiques entre le compte de gestion de l'année 2020 et le compte administratif de l'année 2020,

Le Maire étant absent lors de la séance du 26 mars 2021, Mme Landeau, 1^{ère} adjointe préside cette séance et donne lecture du compte administratif 2020.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	428 725,93	G	428 725,93
	Section d'investissement	B	395 386,06	H	422 658,17
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	75 479,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	899 591,61	= G+H+I+J	851 384,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	428 725,93	= G+I+K	428 725,93
	Section d'investissement	= B+D+F	470 865,68	= H+J+L	422 658,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	899 591,61	= G+H+I+J+K+L	851 384,10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget du lotissement de Miré, conformément au tableau ci-dessus et au document joint en annexe à la présente délibération ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 26/03/2021,
A Miré

La 1^{ère} Adjointe,
Liliane LANDEAU

